

COMMUNE DE CORCOUE SUR LOGNE

N°17

ID: 044-214401564-20230217-AR2023\_017-AR

-=-=-=-=-=-=-

## ARRETE DU MAIRE PORTANT NUMEROTAGE DE VOIES

# LE MAIRE de la commune de CORCOUÉ SUR LOGNE,

=

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 23 janvier 2023 décidant de donner une dénomination officielle aux lieux-dits suivants :

- Lieu-dit « La Résidence de la Normandière »;
- Lieu-dit « Le Clos de la Normandière ».

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDÉRANT que le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

### ARRÊTE

## Article 1 - Il est prescrit la numérotation suivante sur le lieu-dit « Le Clos de la Normandière »

Libellé voie	N° lot	Référence	N°	Extension
	1.1.04	cadastrale	1	
Le Clos de la Normandière	Lot n°1	XA 319	1	
Le Clos de la Normandière	Lot n°2	XA 320	3	
Le Clos de la Normandière	Lot n°3	XA 321	5	
Le Clos de la Normandière	Lot n°4	XA 322	7	
Le Clos de la Normandière	Lot n°5	XA 323	9	
Le Clos de la Normandière	Lot n°6	XA 324	11	
Le Clos de la Normandière	Lot n°7	XA 325	13	
Le Clos de la Normandière	Lot n°8	XA 326	15	
Le Clos de la Normandière	Lot n°9	XA 328	17	
Le Clos de la Normandière	Lot n°10	XA 329	19	
Le Clos de la Normandière	Lot n°11	XA 331	21	
Le Clos de la Normandière	Lot n°12	XA 332	23	
Le Clos de la Normandière	Lot n°13	XA 333	25	
Le Clos de la Normandière	Lot n°14	XA 334	27	
Le Clos de la Normandière	Lot n°15	XA 338	14	
Le Clos de la Normandière	Lot n°16	XA 339	12	
Le Clos de la Normandière	Lot n°17	XA 340	2	
Le Clos de la Normandière	Lot n°18	XA 341	4	
Le Clos de la Normandière	Lot n°19	XA 342	10	
Le Clos de la Normandière	Lot n°20	XA 343	6	
Le Clos de la Normandière	Lot n°21	XA 344	8	



Article 2 - Il est prescrit la numérotation suivante sur le lieu-dit <u>La Résidence de la Normandiere</u>

Libellé voie	N° lot	Référence	N°	Extension
		cadastrale		
La Résidence de la Normandière	Lot n°1	XA 305	1	
La Résidence de la Normandière	Lot n°2	XA 306	3	
La Résidence de la Normandière	Lot n°3	XA 307	5	
La Résidence de la Normandière	Lot n°4	XA 308	7	
La Résidence de la Normandière	Lot n°5	XA 309	12	
La Résidence de la Normandière	Lot n°6	XA 310	10	
La Résidence de la Normandière	Lot n°7	XA 311	8	
La Résidence de la Normandière	Lot n°8	XA 312	6	
La Résidence de la Normandière	Lot n°9	XA 313	4	
La Résidence de la Normandière	Lot n°10	XA 314	2	

- Article 3 Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque métallique portant en chiffres arabes, le numéro de l'immeuble.
- **Article 4** Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge de la commune.
- Article 5 Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.
- Article 6 Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières. Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, faire obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.
- **Article 7** Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au titre du présent arrêté. Un changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.
- Article 8 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.
- Article 9 Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-préfet ou Monsieur le Préfet, au Cadastre et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée:

- Aux services de La Poste ;
- Au SDIS 44

Fait à CORCOUE SUR LOGNE

Le 17/02/2023

Le Maire, M. Claude NA

#### Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.